

Sentences judiciaires extraites des manuaux de Moudon, de 1500 à 1713 : (suite)

Autor(en): **Meylan, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 41

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lents rôtis de «bœuf», et, de son cuir, l'on fait des bottines de « chevreau ».

Tâchons donc d'égaliser la vache en candeur, en sérieux et surtout en utilité, pendant notre vie ; car hélas, après, nous ne servons à plus rien !

Pierre Ozaire.

La Patrie Suisse. — Trente-sept belles illustrations, — un record, — avec autant d'articles variés, intéressants et documentés, voilà ce que nous apporte le numéro 861 (22 septembre) de la « Patrie Suisse », notre illustré national. Il s'ouvre par un très caractéristique portrait de M. Edmond Gilliard, le lauréat du Prix Rambert ; un médaillon du Dr Constantin Topali et un portrait du nouveau conseiller d'Etat tessinois, M. Ant. Galli, complètent la partie biographique du fascicule. Ce sont ensuite une riche série d'actualités abondamment illustrées : scènes de la VIIe assemblée de la Société des Nations ; éclairage à Kandersteg, centenaire de l'abbaye de Pregny (Genève), exposition cantonale d'horticulture à Chêne-Bougeries (Genève), concours hippiques de Lausanne et de Genève, course Romanshorn-Genève, championnat d'Europe de l'aviation, de Lucerne ; inauguration de la cabane Topali, et toute une série d'impressionnantes vues alpêtres : varappe à Schönbühl, le Cervin vu du Stockje, la cabane Topali aux Barrherner, etc.

E. R.

SOUS LES DRAPEAUX !..

DIANE: 5 h. 30! Les uns après les autres, les yeux gros de sommeil, engourdis par la fraîcheur matinale, ils se lèvent et secouent les quelques brins de paille qui se sont accrochés désespérément au pantalon, à la chemise, à la vareuse, aux cheveux même...

Ils grommellent, fatigués d'avoir eu à lutter, une grande partie de la nuit, contre les innombrables moustiques qui couvrirent le visage, les mains, d'une pléiade de petits points rouges et douloureux. Mais le grand Victor, le bout-en-train du cantonnement, élève tout à coup la voix dans le silence général, lance une plaisanterie comme lui seul les connaît, et voilà tout le monde heureux, souriant.

Puis, à la fontaine du village, l'eau fraîche leur apportera le petit coup de fouet qui secouera les derniers vestiges de lassitude physique.

L'air frais du matin, après une toilette rapide, mais énergique, creuse bien vite les estomacs. Au cantonnement, le grand Victor exhorte les « copains » à boucler leurs sacs rapidement, à prendre leur couvercle de gamelle et à se rendre aussitôt « au chocolat ! »

Ah ! le chocolat du matin, mais c'est un régal pour le soldat. Il a parfois un peu le goût de l'eau. Généralement, il est excellent. D'ailleurs, l'appointé F., cuisinier volontaire, a à cœur de réussir son déjeuner. Tandis que le ciel d'un bleu clair et pâle attend les premiers rayons dorés du soleil qui n'est pas encore apparu, la compagnie dispersée sur la route, au milieu du village, savoure le « choc » et « grignote » le biscuit qu'elle a touché ce matin.

Les plaisanteries sont à l'ordre du jour. Le grand Victor égaie chacun. On ne peut que rire, et rire de bon cœur en écoutant ses histoires.

Mais hélas ! tout a une fin. Il y a quinze minutes que les hommes déjeunent. Le sergent-major siffle : c'est l'heure du rassemblement de la compagnie. Les uns après les autres, ils vont laver leur couvercle de gamelle. Ils bouclent leur sac, et attendent les ordres du « cabot ». Bientôt, par escouade, ils se rendent rapidement au rassemblement.

Les sections, les unes à côté des autres, sont alignées impeccablement. Le « rapport » est rapidement établi. L'heure fixée à l'ordre du jour où la compagnie, figée dans une immobilité superbe, sera annoncée au capitaine approche. Bientôt le sergent-major prend la position, regarde tous ses hommes, et sans avoir besoin de les exhorte à un mouvement énergique, net et précis, il commande : Compagnie, garde-à-vous, fixe !

Comme un seul homme, ces 200 soldats se sont ramassés. Immobiles, le regard tendu. Ils forment une troupe superbe, troupe d'élite, qui inspire une pleine confiance : ce sont 200 braves petits Vaudois !

E. N.

SENTENCES JUDICIAIRES EXTRAITES DES MANUAUX DE MOUDON, DE 1500 A 1713

(Suite.)

Un autre procédé de correction souvent appliqué sous le régime bernois fut le *pilori*. Le pilori était une cage cylindrique, pouvant renfermer une personne debout et tournant sur un axe vertical, c'est pourquoi on dénomme aussi *vire* cet instrument de supplice, le tout était édifié sur une place publique. On plaçait le délinquant ou la délinquante (car ce supplice était plutôt réservé aux femmes) dans cette cage, les jours de foire ou de marché le plus souvent, et les passants s'amusaient à faire tourner l'appareil. C'était humiliant et très usité sur le territoire de Berne. Des images ont fixé pour la postérité le souvenir de ce procédé correctionnel. Le pilori de Neuchâtel est bien connu par de nombreuses illustrations.

En 1565, la ville de Moudon possédait des vignes à Lutry. Bernard Vernex dit le Caquerel « a esté adjudgé au pelloiry trois heures durant et c'est pour ce qu'il est allé et entré en la vigne de l'hospital à Lustrier (Lutry) cuilliant des résins aux dictes vignes, disant à la femme du vegnolan que l'hospitalier le avait mandé et envoyé et que le dit hospitalier a dict estre le contarire ».

En 1568, c'est un voleur de pierres qui dévalise un mur, il est condamné au pilori.

En 1572, la femme de Jean Chambaz « a esté trouvée de nuit cuilliant des raves en loche de Nicolas De Bex ». Au pilori !

En 1592, c'est le fils de Claude Perrin et Gaspard Bochart qui sont châtiés par le pilori « pour être allé dépouiller certains arbres au clos de Jaques Dumont le temps de la prédication, un jour de dimanche ».

En 1604, Jeanne Bondeti a cueilli des noix sur la propriété d'autrui. Amende et pilori !

En 1606, trois heures de pilori à la femme de Claude Gilliod pour vol de bois « sur la minuit ».

En 1633, Les deux servantes de Jaques Frossard dit Bourlafet sont mises au pilori pour avoir dévalisé (?) un arbre de nuit vers leur « moin ».

En 1650, on donne le choix à Pierre Jaquéry et au fils de Georges Borel entre 24 heures de prison ou 2 heures dans la *vire* pour avoir été trouvés dérobant des cloisons.

Trois heures de *vire* à la « bastarde » de Pierre Jaquéry pour maraudage et ceci pour servir d'exemple à d'autres ».

En 1664, c'est la veuve d'Abraham Ansonnens et les fils Viret et Vesyn qui sont « adjudgés au pillory pour exemple à d'autres ». Ces délinquants avaient maraudé.

Le 25 août 1676, les filles de « maistre » Jonas, le bourreau, ont dépouillé un arbre à Jaques Gren ; elles sont condamnées à subir le châtiement de la « *vire* » et « déchassées de la ville ».

En 1678, Sara Grehon est condamnée à 2 heures de « *vire* » pour avoir dépouillé un pommier sauvage sur le mont de Charmet.

A la « *vire* » encore :

La Bernardine « contre dénégation a été convaincu d'avoir dérobé du bled dans la fin de Greshon ».

En juillet 1694, Jeanne fille de feu Abram D. dit Carron « a été attrappée dimanche passé dérobant des pois dans un champ appartenant à M. Nostre Chastelain et s'estend de suite évadée, la mère comparaisant demandant pardon pour sa dite fille, sur quoy estant considéré que ce n'est pas coutume de châtier l'innocent pour le coupable, de sorte que sa dite fille a esté adjudgée au pilori, lequel on luy fera subir d'abord qu'elle sera rencontrée dans ce lieu », mansuétude de justice bernoise digne d'être notée.

La peine du pilori est souvent appliquée aux maraudeurs.

En 1701, un citoyen de Bex est condamné à cette peine pour une heure, convaincu d'avoir volé des boutons d'étain.

En 1701 déjà on constate une application de la loi de sursis.

La veuve Créaturaz est condamnée, à la *vire*

pour vol de cloisons. « Son chastiment est cependant sursoyé jusqu'à ce qu'elle retombe en quel que faute ».

En 1706, la veuve Galay a cueilli des feuilles aux haies du clos du Combremont: deux heures de *vire*.

En 1712, une femme dite la Gaulaisaz est condamnée pour diverses friponneries à subir le pilori pendant 4 heures, le jour de la foire.

La *prison* est fréquemment appliquée. La prison se trouvait dans la tour du Jaquemard qui était une porte de ville située sur la culee de gauche du pont St-Eloy. Cette tour s'abattit un beau jour de novembre 1585 dans la Broye et ne fut pas reconstruite.

En 1529, Jean de Baulmes, tailleur, est emprisonné et condamné à 60 sols d'amende pour avoir « tenu » toute une nuit un jeu de cartes dans sa maison.

On emprisonne :

F. Pidoux pendant 3 jours pour refus de payer l'ohmgeld (droit sur les boissons alcooliques) — 1529.

Claude De Crosta pour tapage et effraction dans la maison de Claudé Paschoud, 14 jours — 1535.

La servante de M. de Vuippens « pour ce qu'elle a esté vue devers le jour apportant des sauges de derrière le Moustier » — 1558.

A Edmond Degalzel, 24 heures pour avoir prété de nuit (heure suspecte) à des bergers un chauderon — 1563.

24 heures de prison au pain et à l'eau au Jaquemard, à Claude Visin et François Frachet, l'un après l'autre. Il n'y avait, paraît-il, qu'une cellule au Jaquemard — 1565 !

(A suivre).

Dr. R. Meylan.

Bonheur. — « Contentement passe richesse, dit un vieux proverbe.

Si c'est vrai, l'homme qui a sept filles à marier est bien plus heureux que celui qui possède un million.

— Pourquoi ? demandez-vous.

— Parce que l'homme qui a un million en voudrait davantage, tandis que l'homme qui a sept filles en a bien assez.

LE CHAT DE LA MÈRE MICHEL

Tout se sait à la longue !... Voici que *Le Suffragiste*, journal féministe, nous apprend le nom du chat de la mère Michel.

C'était Moumouth, nom composé de deux mots hébreux qui signifient : sauvé de la casserole.

Ce fut, en effet, avec une casserole attachée à la queue que ce chat légendaire fit la connaissance de cette brave mère Michel. Celle-ci se battit avec les gamins de la rue pour sauver Moumouth. Et cela se passait en des temps très anciens, c'est-à-dire sous Louis XV.

Une grande dame, qui passait par là, fit arrêter son carrosse et, touchée de la physiologie de Mme Michel, lui promettait une petite pension tant que l'animal vivrait.

On peut croire que les pleurs de la bonne mère Michel furent sincères à la mort de Moumouth. On en fit une complainte. Le père Lustucru et autres représentent les voisins jaloux de la mère Michel, rentée pour servir un chat.

Entre amies. — Je ne voudrais pas être la deuxième femme d'un veuf !

— C'est tout de même mieux que d'être la première !

POUR PRENDRE FEMME

(Recette infallible).

Ouvrez votre cœur avec précaution, afin de ne pas en déchirer les doublures, séparez l'amitié d'avec l'amour, jusqu'à ce qu'il reste net. Jetez les autres passions, délayez l'amour avec des billets de mille et l'amitié avec de l'eau fraîche. Ajoutez gros comme une noix d'esprit, faites votre déclaration et agitez jusqu'à ce que le mélange soit parfait.

Versez, tournant toujours, une demi-livre de promesses de mariage en poudre ; remuez le tout sur le feu pour épaissir et servez bien chaud.

Les liaisons dangereuses sont celles qu'on laisse trop longtemps dans la casserole. ***